

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX - N° 6.015 - NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin paraîtra le 20 Août

Paiement des Factures

Nous avons passé la fin du 2^e trimestre 1927, et nous remarquons qu'un nombre assez important de factures payables à notre caisse ou chez nos agents, n'ont pas encore été réglées. Nous ne saurions trop recommander à nos adhérents la plus grande exactitude dans leurs versements ou dans l'envoi de ce qu'ils doivent au Syndicat au crédit de notre compte de chèques postaux n° 6.015 Nantes. Ce dernier moyen est le plus simple pour les règlements. Il est à la portée de tous et a pour nous l'avantage de simplifier notre comptabilité.

Rappelons que toutes les factures notées payables au Syndicat doivent être réglées dans les quinze jours qui suivent l'arrivée de la marchandise.

Notre Action

Par les chiffres précis du compte rendu de la dernière Assemblée générale du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure, à Nantes, le 20 mai 1927 — chiffres qui en disent plus qu'un discours — les cultivateurs, viticulteurs, éleveurs ou maraichers, grands et petits exploitants ont pu se réjouir de la bonne gestion de notre Société, de la marche ascendante du Syndicat Central.

Malgré la crise économique générale, qui sévit depuis juillet dernier, crise due à la revalorisation partielle et stabilisation de fait de notre franc autour de 20 centimes; malgré le ralentissement des affaires qui s'est fait sentir, avec une plus ou moins grande acuité, dans le commerce et l'industrie, le Syndicat Central, confrontant toutes difficultés, a pu poursuivre son chemin, augmentant même de plus d'un million ses livraisons de l'année précédente.

Si l'on considère qu'en France la majorité des Syndicats agricoles, à l'instar du nôtre, ont subi du fait de cette crise une perte d'actif assez sérieuse, proportionnelle à leur nombre d'adhérents, nous pouvons, non pas nous réjouir du malheur des autres — ce qui serait odieux — mais, comparativement, nous féliciter d'avoir pu maintenir les méthodes d'action et la ligne de conduite instaurées par les premiers administrateurs du Syndicat.

Ceci dit, ne nous endormons pas sur nos lauriers; regardons l'avenir, cet avenir qui doit capter toute notre attention.

Le Syndicat Central, qui s'étend à toute la Loire-Inférieure et au-delà du département, qui agglomère plusieurs petits Syndicats et sections locales, un nombre considérable d'agents et de syndiqués, dévoués, fidèles, travailleurs, a certes contribué pour beaucoup à l'intensification des cultures et de l'élevage dans nos riantes contrées, améliorant par là même les conditions de bien-être des propriétaires, métayers ou fermiers. Mais s'il est bon de regarder en arrière, pour mesurer le chemin parcouru, il ne faut pas s'arrêter en route, surtout quand cette route est belle et prometteuse de richesses!

Il nous reste un gros effort à fournir, un effort de cohésion, d'utile collaboration et d'entente entre tous nos groupements. Si nous sommes nombreux, nous pouvons l'être plus encore, pour le bien collectif, car l'union fait la force, et notre corporation de terriens ne saurait rester en arrière.

Il existe autour de nous des cultivateurs un peu rebelles à l'idée syndicale... parce qu'ils n'en connaissent pas les bienfaits mais que nous pouvons facilement convaincre avec un peu de bonne volonté, la démonstration étant aisée. Il existe aussi, ou il tend à se constituer dans certaines régions, quelques groupements autonomes, qui ne sont agricoles que de nom, mais où la politique — néfaste à l'agriculture, la famille, la société — essaye de prendre le dessus et contre laquelle nous ne saurions trop mettre en garde les cultivateurs.

Au Syndicat Central, nous sommes suffisamment libres pour déclarer hautement que notre politique est celle du blé, de la vigne, de l'élevage, des primeurs... à l'exclusion du poireau! C'est la diplomatie de

notre porte-monnaie, celle qui met un peu de beurre sur notre pain quotidien, mais c'est aussi la meilleure politique nationale, puisqu'elle se base sur une production plus grande!

Travaillons donc, chacun dans notre sphère, avec ardeur, et dans la mesure où nos occupations nous le permettent, à trouver de nouveaux adhérents, qui eux-mêmes, par la force des choses, nous amèneront leurs parents, leurs amis, leurs voisins. Repoussons toutes les tentatives de dissensions; nous entendons rester les maîtres en Loire-Inférieure! Les bonnes volontés, les dévouements nous sont acquis de longue date.

Mais il ne suffit pas de se développer numériquement; nous devons surtout gagner en qualité, nous parfaire nous-mêmes pour constituer une vaste élite rurale. Cette élite ne peut se composer que d'éléments sains, et c'est pourquoi nous devons travailler à développer, à entretenir chez nous l'esprit syndical, sous toutes ses formes, dans sa plus pure expression.

Nous sommes inscrits au Syndicat Central, ou à notre petit Syndicat communal, rattaché à Nantes; nous payons notre cotisation; c'est très bien!

Nous lisons le Bulletin, nous lui portons un certain intérêt; c'est encore mieux! Mais là ne doit pas se borner l'action syndicale, l'esprit de solidarité. Notre action resterait stationnaire et, comme chacun sait, qui n'avance pas, recule!

Il existe, pour plusieurs, entre syndiqué et syndicat, un petit fossé à franchir. Oh! très petit. Le cultivateur — qui n'a pas encore enjambé le fossé — considère le Syndicat comme un commerçant assez sympathique, gras et dodu, mais il se défie quelque peu de sa bonhomie. Souvent même, il achètera engrais ou autres marchandises, au premier négociant venu, sans se soucier des prix du Syndicat, agissant ainsi à l'encontre de ses propres intérêts.

Cette défiance tombe pourtant, devant ce fait bien naturel: Syndicat et membres adhérents ne font qu'un! Les cultivateurs, groupés, constituent le corps du Syndicat, tandis que d'autres, placés à la tête, administrent leurs biens et leur rendement des comptes. Tous sont étroitement solidaires de la bonne marche des affaires, comme les organes d'un individu, remplissant chacun une fonction bien déterminée, sont physiologiquement liés aux pulsions régulières du cœur et aux directives du cerveau, pour le bon fonctionnement de l'organisme.

Nous concevons donc l'intérêt — disons même, la nécessité vitale, sans crainte d'être taxé d'exagération — qu'il y a pour les agriculteurs, viticulteurs, maraichers, éleveurs, petits rentiers, ouvriers agricoles, de s'adresser au Syndicat pour leurs achats, pour des conseils, pour tout ce dont ils ont besoin; voire, pour la vente de leurs produits, s'ils n'en trouvent pas un prix suffisamment rémunérateur. Si les petits ruisseaux font les grandes rivières, toutes les commandes, si minimes soient-elles, groupées et transmises au siège central, à Nantes, finiront par faire un tonnage très imposant, qui donnera plus de poids à notre organisation, plus de santé, plus de vigueur, et partant, une force de défense agricole plus grande, dont bénéficieront tous les membres.

C'est de l'union, de l'appartenance des observations personnelles de chacun qui jaillit souvent la lumière. C'est aussi, grâce à cette entente, ce groupement d'efforts, de collaboration étroite entre praticiens, techniciens, ingénieurs et savants, qu'on a réussi à combattre bien des fléaux qui dévastaient notre agriculture. Nos viticulteurs en savent quelque chose! Nos éleveurs, groupés en Syndicat d'élevage, obtiennent déjà des résultats probants, par la voie de sélection. Que cette action commune contre les fléaux, les épidémies, les malformations animales, s'étende pareillement à l'amélioration de nos terres, de nos systèmes de culture, par un emploi mieux approprié, plus raisonné, plus abondant d'engrais chimiques et de semences sélectionnées: tel est encore le rôle divulgateur du Syndicat.

Nous connaissons d'autres Syndicats agricoles, d'importance équivalente à la nôtre comme membres adhérents, en pays de culture et d'élevage ressemblant sensiblement à notre département, qui écoulent: quatre fois plus d'engrais chimiques que nous; huit fois plus de produits alimentaires pour le bétail et onze fois plus de graines ou semences!

Nous n'avons certes pas à jalouser des confrères, qui opèrent dans des conditions de milieu un peu différent du nôtre. Mais, pourquoi n'aurions-nous pas la curiosité de nous renseigner, de comparer les résultats et de les suivre, s'ils marchent dans la voie du progrès?

C'est en parlant avec franchise qu'on arrive à mieux se connaître. Etranger jusqu'alors à cette Mais n, je me suis permis d'exposer brièvement ma façon de penser. Que ces paroles se traduisent en actes: tel est notre plus cher désir! Nous avons vu le rôle que doit remplir chaque syndiqué dans cet ordre d'idées.

Quant à nous, Syndicat Central de la Loire-Inférieure, nous mesurons toute la tâche qui nous incombe, tous les progrès à réaliser, les services à rendre... Nous en reparlerons ultérieurement. Le Syndicat, malgré ses quarante et deux printemps, n'est-il pas toujours vert, toujours plein de jeunesse? Par ses puissantes racines, n'a-t-il pas suffisamment acquis d'expérience?

Allons, au travail! Les fruits en seront beaux!

R. FAIVRE, Directeur-adjoint.

LA SITUATION

Les Engrais

Notre précédent bulletin, paru le 23 juillet dernier, a fourni à nos adhérents tous les renseignements nécessaires pour leurs demandes d'engrais, en vue des fumures d'automne pour les prairies et les ensemencements de blé sur la prochaine campagne.

Il nous a été passé quelques commandes en sulfate d'ammoniaque par wagon de 10 tonnes aux conditions spéciales que nous avons pu obtenir. Nous pouvons encore disposer d'une certaine quantité, et nous fournirons de vive voix, ou par correspondance rapide, à ceux de nos adhérents que l'occasion peut intéresser, tous les renseignements voulus.

SELS DE POTASSE

1° PROLONGATION DE LA PERIODE DE RABAIS D'ETE ;

La Société Commerciale des Potasses d'Alsace a décidé de prolonger la période des rabais d'été jusqu'au 15 août prochain, pour toutes les commandes qui lui seront passées pour expédition immédiate, il sera accordé les rabais d'été suivants :

Pour expédition du 1^{er} au 15 août 1927 :
Sylvinite (min. gar., 12 %), 1.50 les 1.000 kilos.
Sylvinite (min. gar., 18 %), 2.30 les 1.000 kilos.
Chlorure et sulfate, 5.50 les 1.000 kilos.

2° GARANTIE DE BAISSSE :

La Société Commerciale des Potasses d'Alsace a décidé d'accepter, à compter de la date de la présente circulaire et pour expédition jusqu'au 31 octobre 1927, des ordres en tous sels, aux prix de base actuellement en vigueur, c'est-à-dire aux 100 kilos, en vrac, départ mines

Sylvinite ordinaire, min. gar. 12 % de potasse pure..... 10,95
Sylvinite riche, min. gar. 18 % de potasse pure..... 17,50
Chlorure de potassium, min. gar. 49 % de potasse pure..... 72, »
Sulfate de potasse, min. gar. 46 % de potasse pure..... 98,70

étant bien entendu que ces commandes bénéficieront de la double garantie ci-dessus :

S'il y avait une hausse des prix de base jusqu'au 31 octobre 1927, tous les ordres passés depuis la date de la présente circulaire jusqu'au jour de la mise en application de la hausse éventuelle resteraient au prix de base actuel sans augmentation, malgré la mise en vigueur de nouveaux prix en hausse.

Par contre, dans le cas où il y aurait baisse de prix, tous les ordres passés à dater de la réception de la présente cir-

culaire pour livraison jusqu'au 31 octobre, seraient ramenés aux nouveaux prix par remboursement de la différence entre le prix actuel et ce nouveau prix.

Il reste entendu que les commandes passées pour livraison dans l'une ou l'autre des périodes de prolongation des rabais d'été bénéficieront du rabais d'été afférent à la période pour laquelle l'exécution de la commande est demandée sans préjudice du bénéfice de la garantie de baisse générale.

De plus, la Société Commerciale des Potasses d'Alsace a décidé de généraliser, dans les mêmes conditions de délai que celles fixées ci-dessus, la garantie générale de baisse à toutes les commandes qui lui ont été passées depuis le début de la morte-saison.

Par conséquent, si avant le 31 octobre, une baisse intervenait, elle serait versée rétroactivement sur tous les achats faits depuis l'ouverture de la morte-saison.

Les Bénéfices agricoles DE 1926 et leur Imposition en 1927

Qu'on nous excuse de revenir sur cette question aride et technique.

Nous le faisons à la demande de nombreuses personnes étonnées des chiffres portés sur leurs avisements et qui nous prient de les renseigner sur la façon dont ils sont établis.

A l'appui de chaque avisement, l'Administration des Contributions Directes envoie aux redevables, un imprimé intitulé :

« Notice permettant aux contribuables de vérifier le montant de leurs feuilles d'imposition. »

Sous le N° 2 avec deux exemples détaillés elle explique comment, sur un bénéfice agricole déterminé, dit *bénéfice imposable*, les abattements permettent de fixer le *bénéfice taxable*, auquel on applique le tarif de 12 % pour avoir l'impôt brut, puis comment certaines déductions ou réductions pour charges de famille peuvent ramener l'impôt brut à l'impôt net porté à la dernière colonne et exigible.

C'est clair et facile à comprendre pour qui veut s'en donner la peine.

Mais la notice administrative a un défaut capital.

Elle prend pour base de ses explications un bénéfice agricole imposable (colonne 2) qu'elle semble présenter comme certain devant être admis sans discussion par le contribuable. Or, en réalité, il en est tout autrement. Très souvent ce bénéfice imposable est mal établi par les Contributions Directes; le contribuable a le droit de le contester; pour pouvoir le vérifier, il faut qu'il sache comment le service des Contributions doit légalement le déterminer.

Là-dessus la notice est complètement muette!

Essayons de la compléter, en procédant comme elle, par un exemple à l'appui du principe.

D'abord la règle : Le bénéfice agricole de 1926 imposable en 1927 n'est pas en principe le bénéfice net réel que l'exploitant peut calculer à la fin de l'année, s'il tient des comptes, — il n'est pas davantage l'équivalent du fermage qu'il paie s'il est locataire. — Et c'est à tort que certains agents des Contributions ont demandé ces renseignements à divers contribuables qui n'avaient pas à répondre.

Le bénéfice agricole imposable est un bénéfice forfaitaire, considéré, dit la loi, comme égal à la valeur locative des terres exploitées, majorée de 75 % et multipliée par le coefficient 3 pour la presquie totalité des cultures, sauf 5 pour les pépinières et cultures maraichères et 2.50 pour les terres cultivées en blé en 1926. (A la condition que déclaration ait été faite, au contrôleur au début de l'année 1927, des surfaces, parcelles et revenus cadastraux, des terres qui portaient du blé en 1926).

Appliquons les règles à un exemple : Soit une exploitation d'une trentaine d'hectares.

Les parcelles cadastrales qui la composent ont un revenu global tel qu'il résulte de l'addition des revenus portés pour

chaque parcelle à la matrice des propriétés non bâties existant à la Mairie 1.200 fr.
Leur valeur locative (¾ en sus) est de..... 1.500 fr.
Majorée de 75 % elle devient... 2.625 fr.

L'application du coefficient 3 à toutes les cultures donnerait un bénéfice agricole forfaitaire de 7.875 fr.

Mais 6 hectares cultivés en blé en 1926, et d'un revenu matriciel de 320 fr., ont été déclarés au contrôleur. Leur valeur locative de 320 fr. plus ¾, soit 400 fr., et après majoration de 75 %, de 700 fr., n'étant passible que du coefficient 2.50 au lieu de 3, il y a lieu de réduire 0.50 x 700 = 350.
Réduction..... 350 fr.

Et il reste un bénéfice forfaitaire impossible de..... 7.525 fr.

Ce bénéfice est imposable au nom de l'exploitant par moitié à son nom et à celui du propriétaire si l'exploitation est faite à moitié fruits.

C'est ainsi que l'Administration des Contributions Directes doit légalement établir l'imposition. Trop souvent, dans des cas qui nous sont soumis, nous avons pu constater que le bénéfice imposable porté sur les avisements, n'avait point été déterminé suivant ces règles.

Que les contribuables avertis fassent, cadastre en mains, leur vérification et qu'ils réclament dans les trois mois de la publication du rôle (date indiquée en tête de l'avisement) en produisant l'état matriciel des parcelles de leur exploitation.

Répetons enfin que le contribuable légalement imposé sur un bénéfice agricole forfaitaire, n'est pas forcé de l'accepter, quand bien même il a été régulièrement établi d'après les règles ci-dessus. S'il estime que ce bénéfice forfaitaire de 1926 dépasse le *bénéfice net réel* de son exploitation, il peut, par voie de réclamation, demander un dégrèvement proportionnel, parfois même total. A l'appui de sa réclamation il produira l'état des produits bruts de toute nature de l'exploitation avec leur valeur. En regard, il portera en dépenses, son fermage (ou s'il est propriétaire, le prix de location normale qu'il tirerait de ses terres s'il n'était pas exploitant), les salaires et rétributions en nature des personnes employées au travail agricole, les matières premières, engrais, produits anticytopogamiques, farines, aliments de ses animaux, ses frais généraux et assurances, l'entretien du matériel, son amortissement à au moins 10 % de sa valeur (mais pas sur le prix d'achat de matériel neuf). Les achats d'animaux en remplacement de ceux qu'il a vendus, etc., en un mot toutes les charges de l'exploitation.

Il ne doit point être exigé du cultivateur qui, de bonne foi et avec les seules justifications dont il dispose, fait une réclamation de ce genre, la production d'une comptabilité régulière lorsque toutes les présomptions sont en sa faveur.

L. L.

En tournée DE Champs d'Expériences

Au cours du mois de juillet, nous avons visité, dans les départements de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure, de la Sarthe et de la Mayenne, un grand nombre de champs d'expériences. Les résultats précis de ces champs d'expériences seront donnés, soit par la direction des Services agricoles des départements intéressés pour les champs d'expériences établis par les Directeurs des Services agricoles, soit par nous-mêmes pour ceux que nous avons créés. Mais, dès aujourd'hui, il n'est pas inutile, croyons-nous, de faire part aux lecteurs de ce journal des enseignements qu'on peut tirer de ce que nous avons vu. Nous allons d'abord signaler quelques erreurs, dans lesquelles sont tombés de bonne foi quelques-uns des expérimentateurs que nous avons visités.

Nous avons déjà dit dans ce journal l'intérêt qu'il y avait à établir des champs d'expériences, mais combien il fallait prendre de précautions pour écarter toute source d'erreur.

Manque d'homogénéité du sol. — Nous avons trouvé un cultivateur qui, ayant fait des essais d'engrais sur une assez vaste surface, avait établi la parcelle témoin dans la meilleure partie du champ, et la parcelle avec engrais dans celle qu'il savait pertinemment être sensiblement moins bonne, parce que, justement, il mettait des engrais dans cette parcelle. Il est évident qu'il est très difficile de tirer une conclusion d'un essai établi de cette façon; pour bien faire il aurait fallu établir un essai sur la bonne partie du terrain et un autre essai sur la moins bonne partie; chaque essai comportant une parcelle témoin et une parcelle avec engrais.

Nous signalons aussi que lorsqu'un terrain est en pente sensible, on doit établir les parcelles dans le sens de la pente pour qu'il n'y ait pas une parcelle dans le haut du champ et une parcelle dans le bas, le terrain n'ayant généralement pas la même fertilité dans le haut et dans le bas d'un champ.

Manque d'homogénéité dans la fumure. — Nous avons trouvé des cultivateurs dont les parcelles avec engrais ne présentaient aucune différence avec les parcelles témoins, mais ceux-ci affirmaient cependant un réel effet des engrais parce que la parcelle témoin avait reçu une bonne fumure au fumier de ferme, tandis que celle-ci manquait pour fumer la parcelle avec engrais.

Pour qu'un essai soit concluant, il faut que toutes les parcelles reçoivent la même fumure au fumier de ferme, en quantité et en qualité.

Manque d'homogénéité dans la préparation du sol. — Le terrain choisi pour faire des expériences doit recevoir partout la même préparation, et tel essai sur pommes de terre que nous avons vu chez un cultivateur, ne pouvait rien donner d'intéressant, car sur l'une des parcelles de 50 ares la préparation avait été normale (très bonne avec trois labours et des façons superficielles), tandis que sur l'autre parcelle de 50 ares, par suite du mauvais temps, il n'avait pu être fait que deux labours.

Manque d'homogénéité dans la plantation. — Lorsqu'il s'agit par exemple d'essais sur pommes de terre et sur betteraves, les plantes occupant toutes les parcelles doivent être, autant que possible, semées ou repiquées le même jour, car une différence de quelques jours dans le semis ou la plantation, surtout s'il survient de la pluie entre temps, peut s'accuser par une différence de rendement sensible, en dehors de toute action des engrais.

Manque d'homogénéité dans les antécédents culturaux. — Nous avons visité un cultivateur ayant fait un essai sur pommes de terre sur des parcelles de 50 ares et dont il ne pourra tirer aucune conclusion, car, sans compter que la plantation de pommes de terre a été exécutée à des époques différentes, les unes viennent après des choux fourragers, les autres après un jachère, et d'autres encore après du blé d'automne.

Pour être comparables les parcelles d'expériences doivent être toutes établies sur un terrain venant de porter la même culture.

Manque d'homogénéité des plantes servant à l'expérience. — Il y a là de fréquents sujets d'erreur. Ainsi, nous avons visité le champ d'expériences d'un cultivateur qui avait mis l'engrais à essayer dans un champ de blé portant du Vilmorin 23, tandis qu'il gardait pour terre de comparaison un champ voisin où il avait ensemencé du blé de la Paix.

Essais trop compliqués. — Etant données les difficultés qu'il y a à bien établir un champ d'expérience, nous conseillons fortement aux cultivateurs de ne pas les multiplier en cherchant à comparer trop d'engrais dans le même champ d'expériences. Nous avons vu des cultivateurs qui, dans le même champ d'expériences, avaient mis en comparaison : du superphosphate, des phosphates naturels, du chlorure de potassium, du sulfate d'ammoniaque et de la

LES RECOLTES

CÉRÉALES

Nous avons eu encore, depuis notre dernier bulletin, des pluies bien intenses. Nous n'avions besoin que de temps sec et suffisamment chaud, et ce sont plutôt des ondées intermittentes qui ont caractérisé la quinzaine écoulée. Cependant depuis trois ou quatre jours une amélioration s'est faite sentir, et on a pu faire du travail utile. Retourner les blés rendus sur les chaumes et les amener, grâce à une main-d'œuvre malheureusement coûteuse, à une siccité suffisante pour les mettre en gerbes et ainsi à l'abri de nouvelles averse, surtout dans les exploitations bien dotées de granges assez spacieuses pour rentrer toute la récolte au fur et à mesure du liage.

Les blés couchés, versés, et malheureusement envahis par le jerteau et autres plantes qui les dominent, ont de la peine à sécher. Mais dans l'ensemble on peut estimer la récolte actuelle à bien près du double de la précédente, non certes en volume, mais en poids.

L'augmentation du poids spécifique seule peut, sans exagérer, nous procurer une majoration de rendement totale de près de 10 pour cent. L'opinion générale, qui a évidemment besoin d'être confirmée par des battages opérés sur plusieurs points de la région, s'accorde pourtant à attribuer aux blés de la nouvelle récolte un poids spécifique élevé, poids élevé qui aurait déjà été constaté chez nos voisins du département de la Vendée toujours en avance sur la Loire-Inférieure comme maturation de ces céréales.

Il n'y a encore rien de bien établi pour les prix de la nouvelle récolte. Notre bulletin étant mis obligatoirement à la poste le samedi à midi pour que la distribution en soit assurée dans toutes les communes du département le dimanche matin, nous ne pouvons ainsi reproduire les cours pratiqués à notre marché hebdomadaire du samedi.

Que seront ces cours ? Les uns parlent de 150 fr. seulement, d'autres verraient celui de 155 fr., comme plus probable et dans la moyenne entre 150 et 160 fr., ce dernier paraissant être le prix désiré par la culture pour une prompt réalisation, une vente dans l'aire.

Les blés exotiques semblent épuisés, et si quelques parcelles sont encore attendues dans nos ports, il est à croire que le régime des grosses cargaisons est terminé.

Par ailleurs, nous croyons savoir qu'il n'y a plus de blés étrangers à la vente dans nos ports de Saint-Nazaire et de Nantes.

Les avoines semblent avoir souffert encore plus que les blés des intempéries des deux derniers mois. Les prix seront certainement plus doux, moins élevés qu'en 1926.

Les blés noirs ont été un peu abimés par endroits par les orages, mais ils ont une très belle apparence en général.

Du Bulletin des Halles du mercredi 3 août :

Les conditions atmosphériques de cette semaine, dont le début avait été si menaçant, n'ont pas trop contrarié le gros travail de la moisson, que l'on poursuit manuellement, suivant les vieilles méthodes, ou mécaniquement, avec une vigueur extrême, car il s'agit d'aller vite et bien. Les tiges dorées tombent sous les coupeaux, et les noyettes sont aussitôt confectionnées. Il y a eu assez d'heure de bonne insolation pour accentuer la maturité des blés et des avoines, et les emblures qui étaient encore à moitié vertes, il y a une dizaine de jours, ont maintenant leur teinte jaunissante. Dans la plupart des grandes exploitations, le personnel ne fait que rarement défaut, et beaucoup d'ouvriers d'usines, où le chômage est partiel, donnent un coup de main aux fermiers. Les équipes de battages s'organisent. Sans doute le ciel est toujours nuageux, la température lourde, et des orages locaux, des averse intermittentes ont plus ou moins forcé les moissonneurs au repos. Mais la rude besogne s'accomplit et l'on peut croire qu'on la terminera, dans la plupart de nos régions, dans un plus court délai qu'on ne le supposait généralement. Par exemple, la verse, qui a affecté tant de parcelles, oblige à certaines précautions, et à un surcroît de main-d'œuvre qui, est-il besoin de le dire, augmentera dans une certaine proportion le prix de revient de la récolte. Somme toute, les pertes résultant de ce phénomène, et aussi des maladies, telles que la rouille, le charbon, le piétin, ne seront pas aussi graves que le prétendent maints esprits enclins au pessimisme ; les beaux champs sont tout de même les plus nombreux et ils donneront incontestablement des rendements bien supérieurs à la moyenne de l'année dernière, surtout au point de vue du froment. Les grains sont de belle conformation et lourds, aussi bien dans le Centre qu'à l'Est et à l'Ouest de Paris. Si dans l'ensemble, la production des céréales de toute sorte ne répond pas aux plus ambitieuses espérances des théoriciens, du moins donnera-t-elle satisfaction à la consommation publique.

Notons, enfin, pour compléter cet examen rapide de la situation agricole de la semaine finissante, que les sarrasins en Bretagne, Normandie et Limousin, les maïs dans les Landes, l'Auragnais et en diverses localités de la Provence et de la vallée du Rhône, les sorghos à Balais en Vaucluse, Drôme, Gard, Lot-et-Garonne, etc., ont atteint un développement accentué et qu'il y a lieu d'espérer qu'ils donneront des résultats tout à fait satisfaisants.

La potasse et le sol

Le Bureau central d'études sur les engrais, de Mulhouse, nous communique l'intéressante note suivante :

La nécessité de l'emploi des engrais complémentaires résulte de la pauvreté naturelle des sols en certains éléments indispensables aux plantes, ou de leur épuisement par les cultures successives.

Pendant longtemps, on admettait que la richesse des terres en potasse totale, décelée par l'analyse, était suffisante quand elle voisinait aux environs de 2 % et on concluait à l'inutilité des engrais apportant au sol cet élément fertilisant.

Il est reconnu, maintenant, que les sols tourbeux, les sols sablonneux et les sols crayeux sont presque totalement dépourvus de potasse.

Les terrains granitiques, dans la constitution desquels entre du feldspath, qui est un silicate double d'aluminium et de potassium, et les terres argileuses contiennent de la potasse ; mais, cet élément s'y trouve sous une forme très peu assimilable par les plantes.

Supérieure à l'analyse chimique, l'analyse du sol par la plante recommandée par Georges Ville, et de très nombreuses expériences de la pratique courante ont montré l'efficacité des engrais potassiques même dans les meilleures terres.

Il faut retenir deux grands faits qui caractérisent l'attitude de la potasse dans le sol :

1° Quel que soit l'engrais potassique employé, il n'y a pas de déperdition sensible de potasse à redouter, étant donné qu'elle est retenue par le pouvoir absorbant du sol et n'est épuisée que par la quantité notable par les eaux d'infiltration.

2° La potasse reste ainsi en réserve dans le sol et y demeure sans perte notable à la disposition constante des végétaux.

Il en résulte les conséquences suivantes :

1° Les engrais potassiques peuvent être appliqués longtemps à l'avance sans que l'on ait à craindre une perte appréciable dans les eaux de drainage.

2° Les engrais potassiques peuvent être employés largement, car ce qu'une première récolte n'utilise pas, est réservé aux cultures suivantes.

La potasse et les principales cultures

Céréales. — La potasse est consommée en notable proportion par les céréales, bien qu'elle ne soit pas leur élément dominant, et son abondance dans le sol est la condition primordiale pour le développement normal de ces plantes. Les grains obtenus sont plus lourds, mieux formés et plus riches en amidon. En outre, comme il a été dit, la verse est souvent évitée grâce à la résistance plus grande des tissus de soutien procurée par l'emploi de la potasse. La résistance aux froûds de l'hiver et aux maladies cryptogamiques est aussi un effet des engrais potassiques.

Plantes sarclées. — Les plantes sarclées, plantes racines (betterave, carottes, rutabagas, raves, navets) ; plantes tuberculeuses (pommes de terre, topinambours) sont particulièrement avides de potasse. En effet, la potasse est la « dominante » des plantes sarclées, c'est-à-dire que cet élément est celui qui est consommé en plus grande quantité par ces végétaux. En général, comme il a été signalé précédemment, le rendement est notablement accru. Pour les pommes de terre, par exemple, on constate une sensibilité moindre aux gelées printanières, souvent si dangereuses à la végétation. Elles résistent mieux à la dégénérescence et aux maladies cryptogamiques. Les produits obtenus, tout en étant plus gros et plus abondants, sont encore plus sains et par conséquent de meilleure conservation et de valeur supérieure. Sur les betteraves, la potasse a pour effet d'augmenter la densité et la teneur en sucre.

Vigne. — Grâce à la potasse, on peut arriver à faire porter aux souches un plus grand nombre de grappes, sans diminuer la qualité de la vendange. Les vignes traitées aux engrais potassiques sont plus résistantes aux maladies parasitaires et à la chlorose. M. Ravaz a nettement établi que la potasse empêche l'apparition du rouget et de la brunissure. La vigne se trouve aussi protégée des gelées printanières. Dans le cas de fortes gelées, les sarments remplis de matières de réserve donnent aux contre-boutons une poussée vigoureuse qui compense l'effet néfaste de la gelée sur les premiers bourgeons. Les raisins ont une teneur plus forte en sucre et les vins ont un degré alcoolique plus élevé avec une diminution sensible de l'acidité et une coloration plus foncée.

Prairies. — L'emploi des engrais potassiques sur les prairies est très rémunérateur. Le foin obtenu non seulement est plus abondant, mais encore est plus riche en matières nutritives. La potasse favorise, en effet, le développement des légumineuses et des bonnes graminées, au détriment des herbes grossières, peu nutritives, qui finissent par disparaître. Associés aux scories, les sels de potasse transfor-

rendements en grains si on ne fait pas usage de fortes doses d'engrais phosphatés et d'engrais potassiques. Ces derniers, en particulier, ont été très longtemps négligés et beaucoup de cultivateurs en font encore un emploi très insuffisant pour la fumure de leur blé.

Dans les essais que nous avons visités de destruction de mauvaises herbes dans les céréales d'automne à l'aide de la « sylvinite spéciale » (sylvinite ordinaire, mouture fine), nous avons pu constater que partout où le traitement a pu être fait à temps voulu et en bonnes conditions, la destruction des renouées (pieds de pigeon), des vesces, des gesses (jarzian) était ou complète ou très suffisante. Nous reviendrons aussi en détail sur cette question très importante lorsque nous aurons collectionné tous les renseignements qui nous parviendront à ce sujet.

J. VALENTIN,
Ingénieur agronome.

Le Mildiou de la pomme de terre

Vous avez pu lire dans un précédent numéro un article sur le mildiou de la vigne. Le même genre de maladie (due à un champignon très voisin de celui qui attaque la vigne), ravage nos cultures de pommes de terre. Les symptômes qui permettent pendant la végétation de déceler le mildiou, ne sont visibles évidemment que sur les feuilles ; celles-ci sont d'ailleurs les premières atteintes.

Comment apparaît la maladie

Vers le milieu de l'été, le plus souvent, au moment de la floraison ou peu après, les feuilles se couvrent de grandes taches brunes mal délimitées, estompées, à la face inférieure desquelles se remarque un léger revêtement poussiéreux blanc grisâtre. Visible sur toute la surface au début, ce revêtement n'existe bientôt plus qu'en bordure de la tache pour disparaître finalement ; alors les feuilles se dessèchent, quelquefois même elles tombent rapidement, car les pétioles (petites tiges qui supportent les feuilles) sont atteints par le champignon, se couvrent de taches, deviennent filiformes et se cassent.

Ce sont les feuilles qui transmettent la maladie aux tubercules : la poussière blanche qui recouvre la partie inférieure des taches des feuilles représente les fructifications du champignon (les graines quoique le terme soit très impropre). Celles-ci, en tombant sur le sol, peuvent parvenir jusqu'au tubercule et l'infecter. A l'extérieur, le mal se reconnaît par les taches sombres, mal délimitées, souvent déprimées et piquetées, qui pénètrent à l'intérieur de la pomme de terre. Si l'on coupe celle-ci, on remarque que la chair est brunie (couleur chocolat) à partir de la peau et quelquefois jusqu'au centre.

Les tubercules atteints par le mildiou se conservent mal et pourrissent souvent très rapidement.

Comment lutter contre le mildiou de la pomme de terre

Battages. — Puisque les tubercules sont contaminés par les fructifications qui tombent des feuilles, il faut essayer de les protéger par un fort battage. Une couche de terre de huit centimètres, mise sur les pommes de terre, suffira dans la plupart des cas.

En outre, au moment de la récolte, on aura soin de couper et d'enlever les fanes six ou huit jours avant l'arrachage.

Traitement cuprique. — Pour se développer, le mildiou demande « chaleur et humidité », les pluies estivales, les brouillards (temps de gale, bien connus des cultivateurs), sont dangereux et doivent être suivis, comme pour la vigne, de traitements cupriques. La bouillie bordelaise pour la pomme de terre se prépare et s'emploie comme celle pour la vigne, avec cette seule différence que la proportion de sulfate de cuivre doit être un peu plus faible : 1 kilo à 1 kil. 500 pour 100 litres d'eau et qu'elle soit exactement neutre.

La bouillie sera finement pulvérisée sur les feuilles. L'opération se fait à l'aide de pulvérisateurs à dos pour les petites cultures et à traction pour les grandes étendues. Les pulvérisateurs à acide sulfurique peuvent être utilisés à condition de changer les jets. Quelques fabricants ont adapté sur leurs appareils une distribution spéciale qui semble permettre de mieux mouiller les fanes de pommes de terre. Il sera généralement préférable d'avoir un pulvérisateur à voie variable ; ceci permet de régler l'écartement des roues suivant la plantation.

La quantité de liquide à employer à l'hectare varie évidemment avec la force de végétation de la culture et se tient autour de 600 litres. Le traitement paraît onéreux, il exige, en effet, approximativement, 10 kilos de sulfate de cuivre par hectare et par opération et celle-ci doit être renouvelée au moins trois fois dans le cours de la végétation.

On ne doit pas perdre de vue que le traitement cuprique n'est que préventif ; il préservera contre une invasion de mildiou, mais ne pourra nullement guérir les plantes malades. Toutefois, si des foyers d'infection sont apparus dans un champ de pommes de terre, le traitement fait dès le début de la maladie protégera les plants sains, en évitant le développement des spores du champignon.

Il est donc indispensable de passer de bonne heure les cultures à la bouillie (ne pas attendre que l'on ait remarqué des traces de maladie) et de recommencer chaque fois que le besoin s'en fait sentir, c'est-à-dire chaque fois que le temps est humide et chaud, et tout au moins quand un foyer d'infection apparaît ou s'agrandit. Par les années pluvieuses et humides, on peut être amené à faire cinq et même six traitements.

Les cultures ainsi protégées paient toujours, et au-delà, par leur augmentation de rendement, les traitements qu'elles ont exigés.

P. LEVASSEUR,
Ingénieur agricole.

(La Semaine).

Questions fiscales

Bénéfices agricoles sur les bois

M. Alexandre Duval, député, ayant demandé au ministre des Finances si, pour les propriétaires atteints par l'impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole, le revenu cadastral des parcelles en nature de bois et de landes improductives doit être majoré selon les prescriptions de l'article 31 du décret du 15 octobre 1926 et, dans le cas de la négative, quelles instructions ont été données aux agents des Contributions directes pour le calcul du bénéfice agricole afférent aux dits terrains, le ministre a fait la réponse suivante :

« Lorsque les bois et les landes produisent des revenus susceptibles d'être atteints par l'impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de bois industriels et de landes fournissant de la litière ou servant de pacage, leur valeur locative cadastrale doit, comme celle des autres terrains, être majorée de 75 % préalablement à l'application des coefficients fixés pour le calcul du bénéfice agricole forfaitaire. »

Les produits prélevés par l'exploitant et le bénéfice agricole réel

L'importance atteinte par le bénéfice forfaitaire pousse cette année nombre de cultivateurs à demander l'imposition sur le bénéfice net réel de leur exploitation. Un grand nombre de questions annexes se posent au sujet de la détermination de ce bénéfice net réel ; une des moindres n'est pas de savoir comment tenir compte des produits consommés par l'exploitant et prélevés par lui sur son exploitation.

Les dépenses personnelles à l'exploitant ne sont pas des dépenses intéressant l'exploitation agricole, grevant cette dernière. Le bénéfice agricole sert, entre autres choses, à permettre à l'exploitant de vivre, de s'entretenir. Tout ce qui est prélevé sur l'exploitation pour la consommation de l'exploitant doit donc être considéré fictivement comme vendu à un tiers, la valeur de ces produits doit entrer en ligne de compte dans les recettes de l'exploitation. Et cela est si vrai que le Conseil d'Etat a rejeté la justification du bénéfice net produite par un cultivateur au moyen d'une comptabilité, simplement parce que cette comptabilité ne tenait aucun compte des produits prélevés pour sa consommation personnelle par l'exploitant sur sa ferme.

De préférence, il faudra noter soigneusement les quantités prélevées sur l'exploitation en vue de sa consommation par l'exploitant ; cela sera encore possible pour le lait, le beurre, les œufs, les volailles, etc... mais deviendra pratiquement irréalisable pour les légumes et d'autres produits identiques. On évaluera alors les quantités, ou à défaut des prélèvements effectués sur cette part de la production.

La valeur à appliquer aux quantités consommées sera non pas le prix de revient ; si, dans certaines des évaluations entraînées par la tenue d'une comptabilité agricole, il y a lieu de tenir compte des prix de revient, il faudra ici tenir compte des cours à l'époque de la consommation ; il ne faudra pas toutefois faire intervenir le prix d'achat par un consommateur, mais le prix de vente par l'exploitant.

La valeur des produits consommés ne sera pas inscrite journalièrement ; il suffira de la porter chaque semaine, chaque mois ou même en fin d'année dans les comptes. Toutefois, nous trouvons préférable de l'inscrire en fin de semaine ou de mois ; il sera d'avantage possible de tenir ainsi compte des variations de cours. Les quantités consommées de produits de chaque sorte seront précisées.

Maintenant que faut-il entendre par consommation personnelle de l'exploitant. C'est celle de l'exploitant lui-même, des membres de sa famille ou de toutes autres personnes qui vivent avec lui, des domestiques attachés à sa personne, à l'exclusion de la consommation des ouvriers et domestiques de la famille autre que l'exploitant qui fournissent un travail effectif dans l'exploitation et qui, par leur présence, remplacent un ouvrier agricole, nous paraît également devoir être écartée et ne pas entrer en ligne de compte dans la détermination des recettes de l'exploitation.

André SAUZÈDE,
Ingénieur agronome,
Ancien Contrôleur des Contributions directes.
(Syndicat des Agriculteurs de la Vendée)

cianamide de calcium, mais toutes leurs parcelles n'étaient pas comparables, car il peut être fait une comparaison entre les parcelles ayant reçu simplement du superphosphate et simplement du phosphate naturel, ou bien encore entre les parcelles ayant reçu simplement du sulfate d'ammoniaque et simplement de la cianamide de calcium, on ne peut comparer ces diverses parcelles avec celle ayant simplement reçu du chlorure de potassium.

Des essais de ce genre ne peuvent guère le plus souvent qu'embrouiller le cultivateur, qui a déjà trop tendance à comparer les engrais azotés, phosphatés et potassiques, sans bien discerner que ces trois engrais ont une action et un rôle très différents et ne sont pas comparables entre eux.

Pour ne pas risquer de commettre d'erreur, le cultivateur devrait se borner à un seul essai dans le même champ d'expériences ; par exemple étudier l'action comparée du sulfate d'ammoniaque et de la cianamide en établissant deux parcelles qui recevront même fumure au fumier de ferme, mêmes engrais phosphatés et potassiques, dans l'une il mettra du sulfate d'ammoniaque et dans l'autre de la cianamide.

Si l'on veut étudier l'action du chlorure de potassium il fera deux parcelles recevant même fumure au fumier de ferme, mêmes engrais phosphatés et azotés, mais l'une recevra en plus du chlorure de potassium.

En résumé, le cultivateur doit reconnaître en même temps que l'utilité, nous dirons même la nécessité, du champ d'expériences, la difficulté de l'établir convenablement, aussi devra-t-il y donner tous ses soins afin qu'il puisse en tirer un enseignement clair et certain.

Dans notre tournée de champs d'expériences, nous avons eu l'occasion de voir des terres de qualité très différentes et des cultivateurs plus ou moins instruits. Nous avons été à même de constater que dans la même nature de terre les plus belles cultures et les rendements les plus élevés étaient en correspondance avec les doses d'engrais adoptées par le cultivateur. Celui-ci a ordinairement la bonne habitude de fumer assez abondamment les plantes sarclées, aussi avons-nous pu admirer de nombreux champs de pommes de terre particulièrement beaux cette année, là où on a pris soin de renouveler la semence en choisissant bien l'origine de cette dernière.

Par contre, nous avons constaté de grandes inégalités dans la culture du blé car, trop souvent, le cultivateur ne fume pas autant qu'il conviendrait cette céréale. Aussi est-ce surtout pour cette culture que nous avons été à même de vérifier qu'elle était d'autant meilleure que les doses d'engrais employées étaient plus élevées.

Les plus beaux champs de blé que nous ayons remarqués appartenaient à un excellent cultivateur de la commune de Fontenay (Sarthe). Ce cultivateur fait ordinairement son blé d'automne après défriche de sainfoin ou de luzerne. Au printemps qui précède le semis de blé il donne à la légumineuse 1.200 kilos de sylvinite riche à l'hectare, et après défriche de cette dernière, il ajoute 1.200 à 1.600 kilos de scories. Ce sont là des doses qui paraissent peut-être formidables à beaucoup de cultivateurs de notre région. Sans vouloir prétendre que ces doses seraient bonnes à adopter dans toutes les situations, nous sommes cependant convaincus que dans bien des cas elles permettraient d'obtenir des rendements beaucoup plus élevés. L'exemple de ce cultivateur de Fontenay est des plus significatifs à cet égard, car son blé Vilmorin 23 est préparé pour lui donner cette année plus de 30 quintaux à l'hectare en moyenne.

Nous avons également pu constater chez ce cultivateur un effet des plus intéressants du chlorure de potassium sur la résistance de tiges de blé à la verse. Sur un de ses blés venant après défriche de luzerne ayant reçu 1.200 kilos de sylvinite riche à l'hectare à la fin de l'hiver 1926, et 1.200 kilos de scories avant les semailles, il avait également incorporé au sol, sur une bande médiane faisant toute la longueur du champ, du chlorure de potassium à la dose de 200 kilos à l'hectare, une quinzaine de jours avant le semis. Au début du printemps, à titre d'expérience, il épandit du sulfate d'ammoniaque à la dose de 100 kilos à l'hectare sur une bande établie dans le sens de la largeur du champ et coupant à angle droit la bande ayant reçu du chlorure.

Le 30 juin, toute la partie ayant reçu du sulfate d'ammoniaque était versée, sauf sur la partie commune avec le chlorure de potassium où le blé restait debout. La reproduction de la photographie que nous avons prise le 30 juin, permet de se rendre compte de ce fait intéressant.

Chez un autre cultivateur de la région de la Suze, nous avons été également à même de constater une meilleure résistance de la verse dans une parcelle de blé d'automne ayant reçu 200 kilos de potassium à l'hectare.

Lorsque nous aurons les résultats précis des champs d'expériences que nous avons établis sur blés d'automne, nous donnerons et développerons la question dans toute son ampleur, avec chiffres à l'appui. Mais, dès aujourd'hui, nous avons pensé qu'il était bon de signaler les faits précédents pour que les cultivateurs qui ont employé des engrais potassiques l'an dernier puissent eux-mêmes contrôler leur action sur leur blé avant la récolte, s'il y a lieu, et pour qu'il entre dès aujourd'hui dans leur esprit qu'on ne peut prétendre à de hauts

La situation des grandes plantations de pommiers et poiriers à cidre est également irréprochable, si l'on tient compte des différences de fructification que l'on constate chaque année, suivant les localités et les domaines.

PHYSIONOMIE DE LA SEANCE. — Assistance ordinaire, n'ayant présenté qu'assez tardivement un peu d'animation. Par exemple, les discussions contradictoires sur la moisson en cours vont bon train. La plupart des avis que nous entendons formulés sont plutôt optimistes en ce qui concerne le blé et l'orge, mais généralement peu enthousiastes au point de vue de l'avoine. D'aucuns, cependant, estiment que les résultats sont excellents en Brie, Champagne et Beauce pour les variétés de printemps. Les affaires sont régulières, quoique ne représentant qu'un petit volume de marchandise. Il y a eu encore des offres assez copieuses en vieux blés de Brie, de Champagne et d'autres régions, ce qui tendrait à prouver qu'il existe des stocks d'une certaine importance en un plus ou moins grand nombre de fermes. Par contre, elles sont fort modiques pour les autres régions. Tout l'intérêt se porte sur les nouvelles marchandises à livrer promptement.

La tendance est calme sur les blés nouveaux, soutenue sur les vieux de quelques provenances ; les seigles accusent une certaine fermeté. Pour les avoines et les orges, la tendance est plus calme en raison des offres beaucoup plus régulières de la culture en marchandise nouvelle promptement livrable sur août.

BLE. — On a signalé des offres encore appréciables formées par les agriculteurs sur divers marchés en toutes régions, et cela indique bien que la soudure va se terminer avec un excédent, un stock à reporter, suivant l'expression courante, que l'on appréciera diversement. Y a-t-il des producteurs qui ont trop attendu pour liquider leur solde de récolte dans l'espoir que les prix continueraient à gravir des échelons ? Ils doivent forcément subir les conséquences d'une dépression que le bon état de nos emblavures et l'importance des approvisionnements de blés exotiques dans les minoteries principales ne pouvaient manquer de provoquer à l'heure de la moisson. Dans les milieux agricoles, on paraît beaucoup s'inquiéter de la diminution du rendement que peut occasionner le piétin, maladie qui, en certains cas, a été la cause déterminante de la verse.

Néanmoins, on ne saurait exagérer les mécomptes qui résulteraient tout à la fois du piétin et de la verse. Certes, il y a de vastes superficies plus ou moins versées, mais quel pourcentage représentent-elles en regard de la superficie totale ? La diminution de récolte et le prix plus élevé de la moisson seront évidemment importants dans les emblavures partiellement atteintes par la maladie du pied ; tout de même, ces fâcheuses circonstances localisées ne pourront avoir sur l'ensemble de la production fromentière qu'une répercussion légère, alors que l'on constate que dans beaucoup de milieux, dans les régions excédentaires, la qualité et le poids des grains donnent toute satisfaction à la minoterie. Nous sommes bien persuadés que les statistiques donneront bientôt des évaluations relativement réconfortantes, c'est-à-dire qu'ils confirmeront les augmentations de rendement total envisagées par des agriculteurs, des négociants et des meuniers. Disons que ces augmentations ne nous assurent pas encore un copieux approvisionnement, répondant bien aux exigences de la mouture, et ne nous libéreront pas entièrement des importations de blés exotiques. La propagande fromentière n'est pas finie.

Les affaires en blés nouveaux, comme en blés vieux, s'engagent partout maintenant de façon confiante, et les offres de la culture semblent mieux répondre que naguère aux demandes de la meunerie, mais elles ne présentent une importance réelle que lorsque les moissons seront sur le point d'être achevées et que les battages auront permis une ample accumulation de marchandise dans les fermes. La grosse minoterie paraît aujourd'hui se désintéresser des blés exotiques, malgré la tendance plus faible sur le marché de New-York, de Chicago, de Winnipeg, que nous annonçons les câblagrammes et qui serait due, non précisément à la spéculation, mais à l'amélioration de l'état des emblavures tant aux Etats-Unis qu'au Canada. Ce sont de bonnes nouvelles, sans doute, mais seront-elles confirmées ? On nous a dit déjà, de façons différentes, tant de choses contraires. Dans certains milieux agricoles, on recommence à parler de la majoration des droits de douane. Mais à ce point de vue, le gouvernement se montre toujours perpexse. L'essentiel pour la bonne marche du commerce des blés est que la stabilité des droits, quels qu'ils soient, soit respectée pendant toute la campagne.

On a pratiqué les prix qui suivent concernant la vieille marchandise, immédiatement disponible départ. Blés de Beauce, du Gâtinais, de l'Orléanais 165 à 166. Touraine, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire 166 à 167. Allier, Cher, Nièvre 164 à 165. Poitou, Vienne 165 à 166. Anjou, Vendée, Loire-Inférieure 161 à 163. Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise, Aisne, Ardennes 167 à 169. Aube, Marne 164 à 165. Seine-et-Oise et Seine-et-Marne 164 à 165. Yonne 165. Sarthe, Mayenne 165 à 166. Normandie, Seine-Inférieure, Eure 164 à 165. Comparativement à mercredi dernier, les affaires relatives aux blés nouveaux ont

une bien meilleure allure. Les B.O.T.P. à livrer sur les 4 mois de septembre, départ, se négocient assez facilement dans les prix de 159 à 160. Les provenances de la Côte-d'Or, disponibles ou promptement livrables, sont assez recherchées par la minoterie de la région parisienne et se traitent de 161 à 162. Mêmes prix pour les provenances du Jura et de la Haute-Saône, livraison sous huitaine. Les blés du Midi sont tenus comme suit, en disponible immédiat : tuzelle 163 à 164, saissette 165 à 166, aubaine-buisson 161 à 162. Pour livraison pour le courant d'août, nous pouvons noter encore : Poitou sans ail 159 à 160, sans garantie 155 à 156, Beauce 163, Touraine 163 à 164.

En blés du Maroc, on signale un certain nombre d'engagements en caf Rouen et Dunkerque à 158. Il s'agit de blés d'un poids spécifique de 79 kilos.

Après 15 heures, la tendance est devenue plus calme, sans doute à cause du beau temps qui règne depuis deux jours dans la plupart des régions excédentaires et qui facilite la moisson.

On peut réduire d'au moins 1 franc par quintal les prix indiqués ci-dessus, la culture n'hésitant nullement à faire sur prompt livrable des conditions meilleures qu'au début du marché.

SONS ET ISSUES. — Il y a une petite amélioration dans le trafic des sons et issues, en raison surtout de la demande plus appréciable des centres d'élevage. Mais ce n'est sans doute pas aux pertes de fourrages, que l'on doit au mauvais temps de juillet qu'il faut attribuer, ces pertes n'ayant pas la gravité que l'on a dite.

On tient : Sons ordinaires en disponible 68 à 72 ; en livrable 74 à 78. **SEIGLES.** — Il n'est plus nulle part question des seigles de la récolte de 1926 ; les dernières quantités ont été facilement absorbées par les fermiers. Et les nouveaux sont très modérément offerts, parce que les battages n'ont pas été activés.

On tient en disponible départ, seigle de Beauce, Gâtinais, Sologne 132 à 133 ; du Poitou et du Centre 131 à 132.

AVOINES. — Les moissons continuent sur beaucoup de points et commencent dans d'autres, il est probable qu'elles seront prolongées, en raison même des grandes différences de végétation que l'on a constatées, même sur des terrains à peu près identiques ; ainsi, tout autour de Paris, en Beauce, Brie, Picardie, on peut voir des champs à moitié verts à côté d'autres arrivés à leur complète maturité. Les avis sur les rendements sont fort contradictoires, et l'on estime qu'en général, ils ne présenteront pas, sur ceux de l'année dernière, la moindre augmentation. Les grises de Brie et de Beauce paraissent devoir donner de bons résultats.

Avoines grises de Beauce, Eure et Brie 119 à 120. Grises d'hiver, du Poitou, du Berry et des Charentes 120. **ORGES ET ESCOURGEONS.** — Tendance légèrement plus calme. En orges vieilles, il n'y a plus que de tout petits lots à la vente et ils trouvent assez facilement preneurs aux conditions suivantes : Beauce 129 à 130, Gâtinais 131 à 132. Les provenances de Sarthe et Mayenne, également celles du Bourbonnais et Berry peuvent être considérées comme épuisées.

En nouvelle récolte, les provenances de Beauce, Gâtinais, Sarthe et Mayenne, à livrer sur août valent de 125 à 128, de Berry 125 à 126. **SARRASINS.** — Affaires insignifiantes. La demande de la graineterie de la région parisienne est d'ailleurs très réservée. Il n'est, comme précédemment, question que des provenances de Bretagne, que l'on vend dans les prix de 164 à 165, en disponible, départ grands réseaux. On considère comme belle l'apparence des cultures, malgré une végétation assez ralentie. On parle de 136 à 137 fr. pour livraison sur les 4 mois de septembre.

Cours des Marchés de gros
Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES
Nantes, le 5 août 1927.
PRIX DES 100 KILOS

Froment	1926	160 à 165
Seigle		135 à 140
Avoine		125 à 130
Orge mouture.....		125 à 130
Orge brasserie.....		125 à 130
Sarrasin		175 à 180
Fèves		80 à 85
Farine

FOURRAGES
Foin, les 500 k. hors ville 160 à 190
Paille — — — — — 110 à 120
Foin, les 500 k. en ville... 200 à 230
Paille — — — — — 150 à 160

VINS
Le désastre de notre vignoble s'accroît de jour en jour et nombreux seront les clos où l'on peut affirmer que les vendanges sont faites. Peut-être les muscadets seraient-ils moins abimés que les gros-plants, mais ce sera en somme une récolte extrêmement réduite. Les hybrides eux-mêmes bien qu'en importance moindre, ont été assez touchés.

Les sulfatages sont terminés, ils auront coûté bien cher pour un résultat plus que médiocre.

Il n'y a rien à dire des prix, faute de marchandise dans les celliers.

BESTIAUX

Paris-La Villette, lundi 25 juillet.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Le temps est couvert, sans être précisément chaud. Le débit aux abattoirs reste médiocre parce que très gêné par les Halles qui sont plutôt chargées en viandes.

GROS BETAUX. — Amenés : bœufs 2.651 ; vaches 1.326 ; taureaux 362 ; soit un total de 4.339, contre 4.046 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 769 gros bovins contre 502.

Les arrivages modestes ont permis aux détenteurs de relever leurs prix de trois à quatre sous par livre nette, mais sans qu'il y ait emballement dans les affaires.

VEAUX. — Amenés 2.593 contre 2.844 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 515 contre 461.

Les affaires ont été très lentes, les arrivages répondant très largement aux besoins. Les cours ont été à peu près défendus et il y a cependant eu une toute petite amélioration dans le bon entre-deux.

MOUTONS. — Amenés 14.010 contre 14.740 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 2.625 contre 1.620.

La vente a été calme, mais on a pu défendre les cours sans difficulté.

PORCS. — Amenés 2.339 contre 2.698 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 510 contre 480.

Vente calme. On néglige toujours la marchandise grasse ou petite et l'on recherche très activement les bons maigres. Ces derniers toutefois sont menacés de baisse par une grosse concurrence du côté de la Hollande.

Les prix se sont établis ainsi : pores maigres extra, 8,90 à 9 fr. le kilo vif ; bons maigres de pays, 8,70 à 8,90 ; cochons épais de l'Ouest et du Centre, 8,30 à 8,80 ; gros gras de nourrisseurs, 7,30 à 7,80 ; pores du Midi, de l'Arveyron et du Sud-Centre, 7,50 à 8 fr. ; petits cochons et fonds de parquets, 7,50 à 7,80.

COCHES. — Vente difficile de 5 fr. à 0,20.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 16 contre 25 il y a huit jours. Vente calme entre 200 et 300 fr. la pièce, suivant grosseur et qualité.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 25 juillet.

Amenés Vendus

BŒUFS	2.651	50
VACHES	1.326	40
TAUREAUX	362	10
Totaux	4.339	100

Vente facile.

VEAUX. — Amenés 2.593 205
Vente difficile.

MOUTONS. — Amenés 14.010 8
Vente calme.

PORCS. — Amenés 2.339 2
Vente calme.

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

Bœufs	9 05	8 60	7 10
Vaches	9 50	8 10	6 90
Taureaux	8 10	7 30	7 40
Veaux	11 10	9 40	7 50
Moutons	16 20	12 70	10 70
Porcs	12 56	10 72	8 12 87

Cours approximatifs constatés par kilo poids vif :

Bœufs	5 70	4 82	3 50	6 20
Vaches	5 70	4 53	3 45	6 40
Taureaux	4 86	4 09	3 50	5 21
Veaux	6 66	5 45	4 12	7 74
Moutons	8 10	5 97	4 72	8 60
Porcs	8 80	7 50	5 60	9 2

Paris-La Villette, lundi 1^{er} août.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Temps incertain avec pluies intermittentes, mais sans grande chaleur. Aux abattoirs, la situation reste médiocre, de même qu'aux Halles.

GROS BETAUX. — Amenés : bœufs 3.027 ; vaches 1.514 ; taureaux 450 ; soit un total de 4.991 contre 4.339 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 558 gros bovins contre 769.

La vente a été mauvaise avec un recul général de trois à quatre sous par livre, sauf toutefois sur les bons gros bœufs qui étaient particulièrement demandés. De ce fait, on négligeait les bœufs commodes.

VEAUX. — Amenés 2.593 contre 2.593 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 414 contre 515.

La vente a été mauvaise. Dans les très bons animaux, les cours ont été très longs à s'établir, les prix de demandes variant considérablement d'un acheteur à l'autre, mais les détenteurs n'ont lâché qu'avec une moins-value de deux sous par livre. Il semble que l'on ait été un peu moins malheureux dans le bon entre-deux.

MOUTONS. — Amenés 14.325, dont 821 allemands, contre 14.010 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 3.510 contre 2.625. Vente calme. Cours à peu près maintenus en entre-deux. Les prix ont été très fermes dans la très belle marchandise.

PORCS. — Amenés 1.790 contre 2.329 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 400 contre 510.

Vente calme, cours maintenus. On ne note aucun changement dans la situation :

La vente est donc toujours facile en maigres et très pénible en gros gras.

Les prix sont établis ainsi : pores maigres extra, 8,50 à 8,90 le kilo vif ; bons maigres de pays, 7,60 à 8,80 ; cochons épais de l'Ouest et du Centre, 8,10 à 8,60 ; gros gras et nourrisseurs, 7,10 à 7,40 ; pores du Midi, de l'Arveyron et du Sud-Centre, comme les gras ou maigres de pays ; petits cochons et fonds de parquets, 7,30 à 7,90.

COCHES. — Vente difficile de 5 à 6 fr. le kilo.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 16 contre 17 il y a huit jours. Vente calme entre 200 et 300 fr. la pièce suivant grosseur et qualité.

NIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 1^{er} août.

Amenés Vendus

BŒUFS	3.027	100
VACHES	1.514	150
TAUREAUX	450	80
Totaux	4.991	420

Vente mauvaise.

VEAUX. — Amenés 2.593 185
Vente mauvaise.

MOUTONS. — Amenés 14.325 1.185
Vente très calme.

PORCS. — Amenés 2.245 2
Vente très calme.

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

Bœufs	9 40	8 40	6 80	9 70
Vaches	9 40	8 20	6 70	9 80
Taureaux	7 90	7 10	6 80	8 20
Veaux	11 20	9 20	7 20	12 40
Moutons	15 80	11 90	10 10	17 20
Porcs	12 56	10 72	8 12 87	

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

Bœufs	5 64	4 70	3 40	5 91
Vaches	5 64	4 48	3 35	6 17
Taureaux	4 74	3 98	3 40	5 08
Veaux	6 60	5 34	3 96	7 44
Moutons	7 90	5 59	4 40	8 60
Porcs	8 80	7 50	5 60	9 2

Marché Talensac

Nantes, le 5 août 1927.

Amenés Vendus

Bœufs	425	425	4 80	6 20
Vaches	357	357	6 25	7 25
Moutons				
Agneaux				

Vente facile.

FOIRES ET MARCHÉS

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MOIS D'AOUT

Lundi 8 : Bourgneuf, Nantes. — Mardi 9 : Boussay, Le Loroux-Bottereau. — Mercredi 10 : Blain, Petit-Mars, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. — Jeudi 11 : Aigre-feuille, Cudranda, Vuc. — Vendredi 12 : Sainte-Pazanne.

Lundi 15 : Mauves, Varades, Vieilleville. — Mardi 16 : La Haie-Fouassière, Legé, Le Pellerin, Savenay. — Mercredi 17 : Monthet (Geneston), Vigneux. — Jeudi 18 : Ancenis, Héric, Saint-Jean-de-Corcoué. — Vendredi 19 : Herbignac. — Samedi 20 : Blain, Nort, Saint-Père-en-Retz.

Lundi 22 : Escoublac. — Mardi 23 : Couëron, Vallet. — Mercredi 24 : Lavau, Saint-Julien-de-Concelles. — Jeudi 25 : Arthon, Conquerieux, Fresnay, Plessé, Riaillé. — Vendredi 26 : La Chapelle-Launay, Mesquer. — Samedi 27 : Saint-Mars-la-Jaille.

Lundi 29 : Fay, Moisdon, Saint-Julien-de-Vouvantes, Saint-Sébastien. — Mardi 30 : Guéméné, Saint-Fiacre, Saint-Jean-de-Corcoué.

OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 2 fr. par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la PUBLICITÉ DE L'OUEST, 11, rue de la Fosse, à Nantes.

OFFRES

100. — A vendre d'occasion et par suite accident, moto Terrot 3 chevaux, ayant servi un an.

101. — A vendre, bonne jument de 2 ans ½, carte d'origine, bien attelée, apte à tous travaux.

102. — A vendre, piano droit Gaveau, en bon état. S'adresser à Mme veuve Hugé, à Riaillé.

103. — A vendre, chassiss maraîcher, état neuf. Gros et détail.

104. — A vendre, chiens cocker, 2 mois, pure race. S'adresser à M. Moise Alexis, La Droitière, Mauves.

105. — On vendrait ou échangerait contre fox poil dur, jeune braque bleu d'Arvergne, 10 mois, n'ayant jamais chassé.

106. — A vendre, excès de nombre, bel épave breton, 6 ans, queue, arrêt et rapport parfaits, excellent pour le bois et l'eau. Essai, 500 fr. A débattre.

107. — A vendre, jolie pouliche trotteuse, 2 ans, par Quartanier, 1 m. 28, dressée. Prix : 4.200 fr.

108. — A vendre, un appareil à bât pour sulfatage. Marque Chauvreau. Prix 650 fr. Bon état.

109. — A louer pour le 1^{er} novembre 1928, la métairie de La Botardière, commune de Saint-Herblain, 10 hectares, 2 ares. S'adresser à M. Magdelaine, notaire à Nantes, 2, quai Brancas.

110. — A vendre, ½ muils châtaignier vides d'un vin, et barriques neuves et usagées (ébène ou châtaignier). S'adresser à M. Luzet, tonnelier, à Saint-Julien-de-Concelles.

111. — A vendre, excellente jument, 8 ans, bien attelée, apte à tous travaux. Prix 3.500 fr.

DEMANDES

35. — On demande ménage cultivateur vigneron, femme basse-cour. Bons gages. Références exigées.

36. — On demande pour sud du département, ménage pour travaux de culture, traite des vaches. Place libre le 31 août prochain.

37. — On demande un chef de culture pour le 31 août prochain.

38. — On cherche associé pour belle chasse à 65 kilomètres de Nantes. Références exigées. S'adresser à M. Marcel Benoist, à La Fontaine (Guéméné-Penfao).

39. — Ménage demande place pour petite culture et basse-cour.

DESINFECTANTS CRÉSYLIQUES

Nous pouvons procurer à nos adhérents les produits suivants, excellents pour la destruction des insectes et pour la désinfection des étables, des écuries et des poullaiers.

Créso-Naphtol, en bidons de 1 litre 6 »

Marchandises à prendre à nos bureaux, 2, rue Scribe.

CHAUX POUR L'AGRICULTURE

CHAUX DE MONTJEAN

Grosse chaux en belles pierres blanches 120 »

Chaux menue ou cendre de chaux 65 »
Les 1.000 kilos en vrac sur wagon Champtocé et par 8.000 kilos minimum.

Bâchage facultatif... 3 fr. par 1.000 k.

Poids de l'hectolitre de grosse chaux : 92 à 95 k. Pureté 90 o/o.

Chaux blutée pour amendements 135 »
Fleur de chaux blutée pour vigne 145 »
Les 1.000 kilos livrés en sacs de 35 k. facturés et repris au même prix si rendus dans le délai de 3 mois.

Livraisons en wagons découverts de 5 tonnes minimum.

Bâchage obligatoire... 3 fr. par 1.000 k.

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail pouvant être fournis par le Syndicat et pour livraisons par 100 k. minimum

Au cas où les commandes de nos adhérents porteraient sur des marchandises logées en sacs de moins de 100 k., nous les prévenons que sans avis préalable nous ferons expédier deux sacs de cette marchandise, cela afin d'obtenir la sortie d'octroi, qui n'est accordée que pour 100 kilos minimum.

PRIX AUX 100 KILOS

sans engagement et sauf variations :

RIZ ET ISSUES

Riz Saigon N° 1... (sacs de 100 k.) 199 »
d° N° 2... 192 »
Brisures N° 1... 177 »
d° N° 1 et 2... 169 »

Brisures de riz extra d° manq.
Farine basse de riz N° 1 (s. de 75 k.) 135 »
Remoulages de fèves d° 127 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes. — Diminution de 2 francs par 100 kilos pour les livraisons faites de Chantenay.

Tourteaux en farine et divers

Coprah en pains (sacs de 50 k.) 133 »
Coprah en farine (sacs de 80 k.) 140 »
Arachides rulliques en farine, extra blancs (s

PETITES ANNONCES

Pour tous renseignements s'adresser à la
PUBLICITE DE L'OUEST, 11, Rue de la Fosse, NANTES
Téléphone : 8.81

CARROSSERIE TOUS GENRES
Achats, Echanges
Réparations, Transformations
Spécialité de Charrettes anglaises, livrées
finies, à partir de 1.850 francs
Capote neuve installée : 550 francs.
chez M. PLATET
— Rue de la Lombarderie, NANTES —
Tram, Station Michélet

MOTEURS ÉLECTRIQUES
neufs, occasion, tous courants, tous voltages
VENTE — LOCATION — ECHANGE
Atelier de rebouchage de tous moteurs
Installati. d'Usines et de Châteaux
R. Pointière - J. Le Clech
ÉLECTRICIENS
1, Rue Rameau, NANTES - Téléphone 16.32

DENTISTE 110 —
rue de Coulmiers
CLINIQUE DENTAIRE
1, Chaussée de la Madeleine - NANTES
REDUCTION aux Membres du Syndicat Central
des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et à leurs Familles
SPECIALITE DE DENTIERES

VACHES BRETONNES pures pie-noire tu-
berculinées, che-
vaux, bidets et postiers.
GUERISON RADICALE DE LA GALE du
cheval, chien, mouton,
par une seule application. BOT, vétérinaire-
élèveur, VANNES (Morbihan).

Une Grande Compagnie d'Assurances qui continue à aller de l'avant, c'est là...
COMPAGNIE DU SOLEIL-VIE
44, Rue de Châteaudun - PARIS
A) Qui, sans majorer ses tarifs, fait participer ses nouveaux contrats
d'assurance mixte sur une tête dans la proportion de 50 % des bénéfices réalisés
dans cette catégorie et qui élargit les conditions générales de ses polices.
B) En garantissant sans surprimes les risques de voyages dans le monde
entier dès la signature du contrat.
C) En garantissant les risques de voyage en avion commercial.
D) En garantissant les risques d'aviation en temps de paix pour les
militaires accomplissant une période de réserve pendant les heures de vol
réglementaires.
E) Qui pratique l'assurance sans visite médicale jusqu'à concurrence
d'un capital de 15.000 fr.
DOTATION DES ENFANTS — RENTES VIAGÈRES
Assurez-vous sur la Vie à la COMPAGNIE DU SOLEIL
Prenez une garantie contre un décès prématuré et faites en même temps
une opération avantageuse. Pour tous renseignements, s'adresser à :
M. CARON, Agent Général, 8, Rue de l'Écluse - NANTES

A VENDRE, région choletaise, FERME de
35 hectares, libre le 23 avril 1929. Bonne situa-
tion à 1.500 mètres de bourg. Bons bâtiments.
Prix : 135.000 francs.
S'adresser ALLAIRE, expert à Thouaré (Loi-
re-Inférieure). Téléphone 9.

MENAGE dem. place garde ou toutes mains.
femme basse-cour. Ecrire B. J., PUBLICITE
OUEST, Nantes.

VOITURES D'ENFANTS
(Spécialité)
A. MAINGUY
23, Chaussée de la Madeleine - NANTES
Téléphone 24.89
TOUTES REPARATIONS
Vente directe à la Clientèle et au prix de fabrication

Pompes et Motos-Pompes
et transvasement des vins.
Pompes et Motos-Pompes
pour l'arrosage.
Tuyaux toiles et
caoutchouc
Bouchons, Matériel moderne
pour Caves et Chais.
Pulvérisateurs - Souffreuses
E. PILLORGET 2, Rue Guépin
NANTES

LES 20 CURES
DE
L'ABBÉ HAMON
Rien
que des
plantes
Demandez la Brochure gratuite à
la Pharmacie GA. HET
MORTAGNE-SUR-SEYRE

Malades désespérés!
LISEZ & CROYEZ
GUERISON peu coûteuse, immédiate de
l'anémie et son cortège : Neurasthénie,
Vertiges, Dépression, Palpitations, Fai-
blesse nerveuse et de tous genres, Eczé-
mas, Grippes, Bronchites, etc.
M^{lle} PINON, Institutrice libre
à NASSIGNY-VALLON (ALLIER)
fait connaître gratuitement le secret in-
faillible d'un vieux médecin et de nom-
breuses références. Timbre pour réponse.

La Chasse !
Armes - Munitions
Articles de Chasse
Maison GOUIN
Rue Paul-Baudry
LA ROCHE-SUR-YON
VERITABLES
Fusils "DARNE" et "CHARLIN"
Cartouches de grande précision
Réparations soignées et garanties
Grande Baisse sur les Munitions

Pour tout
ce qui concerne **L'ELECTRICITE**
ÉCLAIRAGE - CHAUFFAGE - APPAREILS DOMESTIQUES - FORCE MOTRICE
Adressez-vous
à la **SOCIÉTÉ NANTAISE D'ÉLECTRICITÉ**
23, Rue de Strasbourg à NANTES
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE — DÉMONSTRATIONS, CONSEILS ET RENSEIGNEMENTS GRATUITS

L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Succ^r
1, Rue
Sainte-
Catherine
NANTES
Constructeur

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
1, Rue Haudaudine, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES
O. PILLET, pharmacien — TELEPHONE 9.06
DEPOT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
— BAISSÉ DE PRIX —

A Vendre séparément en Charente
près Villebois-Lavalette
SUPERBE DOMAINE de 63 HECTARES
avec BELLE MAISON DE MÂTRES
et TROIS FERMES de 75 hect., 37 hect. et 28 hect.
S'adresser à M. RIGAUD, notaire à Villebois-
Lavalette (Charente).

PENDANT LES CHALEURS
— LE —
CAFÉ-LIQUEUR
étendu d'eau glacée
ou d'eau de Seltz
Désaltère et Tonifie
SE CONSOMME AU PETIT VERRE
Il bonifie
une Tasse de Café
H. VRIGNAUD Fils, Dist^r, Luçon
MAISON FONDÉE EN 1812

BANQUE
DE LA
LOIRE-INFÉRIEURE
Albert DELIMELE et C^o
22, Rue du Calvaire, 22
NANTES
Ordres de Bourse
Souscriptions à toute Émission

VINS LUNEAU-SRIFFON
Qual Baco
— NANTES —

Un flacon
de
TONITRINE
versé dans une bouteille de bon vin,
vous donnera un litre de vin fortifiant
de premier ordre, souverain contre
— ANÉMIE —
— NEURASTHÉNIE —
— DÉPRESSION NERVEUSE —
— FATIGUE GÉNÉRALE —
— MANQUE D'APPÉTIT —
La Tonitrine est en vente chez votre
pharmacien. Prix 5 francs, impôts
compris. A défaut, écrire Labora-
toire St-Véas à St-Brieuc (C.-du-N.)

RHUMATISMES
Renseignements, Notice gratuite, Brochure 12 fr.
D' SIMERAY, SPÉCIALISTE
reçoit à NANTES, 2, rue Boileau, le SAMEDI après-midi

Tout l'Aménagement
A. FOURNIER-GUERIN
—bûcherie—Tapisserie
4, Place Duchesse-Anne - NANTES
Meubles de tous styles, Glaces, Sommiers,
Tentures, Tapis, etc...
— LIVRAISON A DOMICILE —

**LOCOMOBILES
PRESSES
BATTEUSES**
ALBARET
RANTIGNY (Oise)

Un Age de Brabant qui résiste...

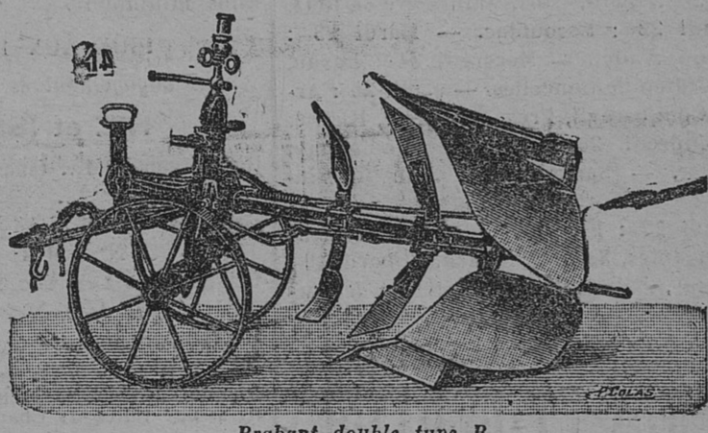
FOIRE DE NANTES
La démonstration de la Supériorité des Ages Nervurés et Thermiqués des Charrues "HUARD"
a obtenu le plus vif succès (un age « Huard » de 12 kil. 500 pour brabant de 95 à 115 kil.,
supporte un tracteur de 2.000 kilogs ; un age ordinaire plein, du même poids, ne peut
résister qu'à 700 kil.).
Les Etablissements Huard sont, sans contredit, les plus importants de France pour
cette spécialité. Leur production annuelle de Charrues-Brabants dépasse vingt mille.
Le Ministre des Colonies ne pouvait manquer de donner une attention spéciale à ce
stand, car les Charrues Huard sont actuellement les plus répandues en Algérie, à Madagas-
car et aux Colonies.

... LE DANGER. —
Tous les agriculteurs connaissent les graves ennuis
d'avoir l'age de leur brabant faussé en cours de
labour : arrêt du travail, perte de temps, frais élevés
de réparation, etc...
A peine réparé, cet age peut, plus facilement
encore, être faussé une seconde fois, puis une troi-
sième, etc...

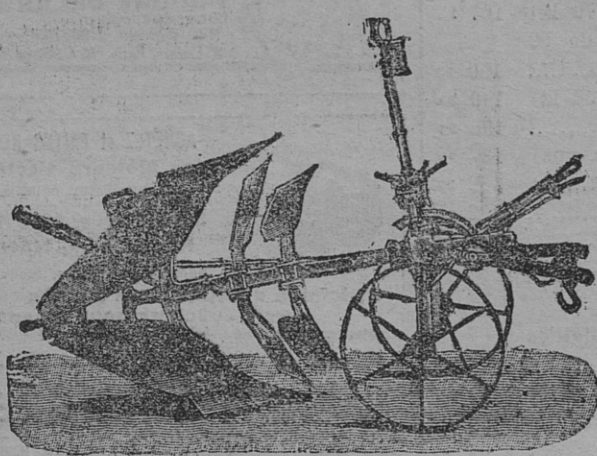
... LA SÉCURITÉ. — Tous ces ennuis, les agriculteurs peu-
vent les éviter, en faisant l'acquisition d'un
Brabant « HUARD », avec AGE NERVURÉ et THERMIQUÉ.
Cet age est garanti avoir une résistance **DEUX ET TROIS FOIS PLUS GRANDE QU'UN
AGE ORDINAIRE.** Ainsi :
une charrue de 95 kil. peut supporter un attelage de 2 chevaux
— 4 chevaux
une charrue de 130 kil. — 6 chevaux
— 8 chevaux
une charrue de 150 kil. —
une charrue de 200 kil. —

... DES GARANTIES. —
Tout age « HUARD » est livré avec un certificat
d'épreuve et de garantie. Si, par impossible, il lui arrivait
accident, il serait immédiatement et gratuitement rem-
placé.
Aucun autre constructeur, aucun, ne peut offrir
les mêmes garanties.
L'acquisition d'un Brabant « HUARD » avec age
nervuré et thermiqué, s'impose donc à tout agriculteur
soucieux de son temps et de son argent.

Etablissements HUARD & C^o, CHATEAUBRIANT (Loire-Inf.)
TÉLÉPHONE 18



Brabant double type B



Brabant double type MT

CONCOURS
100.000 Francs de Prix
Après une glorieuse traversée, cet avion est tombé au bord de la côte.
Dans cette chute, le fuselage portant son nom s'est déchiré et s'est
dispersé en mer. En reconstituant ces lettres éparées, retrouvez le
nom de cet avion glorieux !
Recoupez ce BON et adressez-le aujourd'hui même, avec votre réponse, au
CONCOURS «Service A», 51, rue du Rocher, à PARIS
Joindre pour la réponse une enveloppe timbrée portant votre adresse.

Si vous voulez acheter ou vendre
COMMERCÉ, IMMEUBLE, TERRAIN, etc.
Adressez-vous à MM. Aguesse et Perthuis
Agence Commerciale de l'Ouest
9, rue Franklin - NANTES - Tél. 23-39

RECAOUTCHOUTAGES
en une seule opération
Travail sérieux et garanti
Appareils perfectionnés
(les derniers parus)
Etablissement **JULES SIGE**
3, Rue Boileau - LA ROCHE-SUR-YON

GRAISSE
MONOPOLE
pour Véhicules Automobiles
MOTOCYCLES, CHARRUES, WAGONS, MANÈGES
et pour tous usages.
Économise de 50% sur les Graisses ordinaires.
Le Monopole est le seul qui ne se gèle
pas et qui ne s'oxyde pas. Il est
le seul qui ne se gèle pas et qui ne s'oxyde pas.
En vente dans toutes les bonnes quincailleries.

Etablissements H. BARBOT
à TROYES (Aube)
Brabants
112 à 162 kilogs
PRIX
à partir de
460 fr.
Cultivateurs, demandez notre Catalogue
et retenez bien ceci !
Aucune Maison ne peut rivaliser avec nos Prix
ACIER PREMIÈRE QUALITÉ
— GARANTIES LES MEILLEURES —

P. NOTERMAN
CHIRURGIEN - DENTISTE
Avenue de la Marinière - Nantes
(près du Rond Point de Vannes)
Consultations tous les Jours, Jendis, Vendredis exceptés
Spécialité des Appareils dentaires

FABRIQUE DE MEUBLES ET SIÈGES
F. DELAROUX
19, 21, 27, Rue des Hauts-Pavés - NANTES
Grand choix de Chambres à coucher
et salles à manger
FABRICATION SOIGNEE